

Délibération n° DEL_2026_114



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 1 OCTOBRE 2026)**

Date de convocation :

Nombre de délégués en exercice : 33

Nombre de délégués présents : 30

Nombre de délégués votants : 32

Nombre de pouvoirs : 2

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 01 octobre 2026 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BONNEMASON Bernard, M. BOUSQUET Michel, M. LOUSTAU Christian, Suppléant de M. Jean-Luc BRAUD, M. BUNEL Marcel, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, M. CAZANAVE Patrick, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme GRISMONDI Muriel, M. LAMAGNERE Gérard, Mme LASIERRA Hélène, M. LASSALLE Christian, M. MARTIN Fernand, Mme MAYSOUNABE Amandine, M. MONTOULIEU Jean, Mme MOULAT Monique, Mme MOURASSE Léa, Mme PAQUOT Christine, M. PARADAS SAEZ Andy, M. PLAA Grégory, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. ROTH Patrick, Mme SANCHOU Alexandra, M. SARRAILH Gérard, M. SASSOUBRE Guy

Pouvoirs :

M. ESQUER Philippe donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul

Mme MORTIAU Carole donne pouvoir à M. MARTIN Fernand

Absents ou excusés :

Mme OMPRARET Fabienne

Secrétaire de séance : M. DESSEIN Michaël

OBJET : PAYS D'ART ET D'HISTOIRE (PAH) - PROGRAMME D'ACTIONS 2026

RAPPORTEUR : Mme BERGES Isabelle, Vice-Présidente en charge de l'action culturelle et patrimoniale

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

Considérant le projet détaillé d'actions collectives 2026 joint en annexe,

Considérant les crédits nécessaires inscrits au budget 2026,

Suite à l'obtention du renouvellement du label Pays d'art et d'histoire (PAH), les Communautés de communes de la Vallée d'Ossau et du Haut Béarn ont renouvelé leur convention partenariale (délibération en conseil communautaire du 05 juin 2025 pour la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau).

Pour la mise en œuvre des actions collectives, la convention précise la participation financière de chaque Communauté de communes au prorata de la population (50%) et du potentiel fiscal (50%) soit une participation pour la Communauté de communes de la vallée d'Ossau établie à 25% du montant du programme annuel d'actions collectives.

Les actions collectives du PAH des Pyrénées béarnaises visent à valoriser et promouvoir l'architecture le patrimoine des Pyrénées béarnaises. En 2026, le projet prévisionnel s'articule autour de deux axes :

- intégrer l'architecture et le patrimoine dans les politiques publiques locales avec un ensemble d'actions articulé autour de la charte architecturale et paysagère ;
- animer et partager l'architecture et le patrimoine dont les actions de médiation auprès des publics.

Le projet d'actions collectives et le budget s'y référant a été préparé en mars 2026. Il a été réajusté, avec moins d'actions, en comité de suivi de juillet, suite à l'annonce du désengagement financier du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- DÉCIDE** de valider le projet prévisionnel des actions collectives 2026 du pays d'art et d'histoire des Pyrénées béarnaises ;
- APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ainsi établi ;
- AUTORISE** le Président à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;
- DIT** que les crédits correspondants sont inscrits à la fois aux budgets culture et urbanisme de l'exercice 2026

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON



Jean-Paul CASAUBON
CCVO - Monsieur le Président
2 oct. 2026